

Produits solaires : pourquoi les consommateurs européens n'ont pas à s'inquiéter ?

À l'approche de l'été, les alertes d'organisations américaines sur la dangerosité supposée de certaines crèmes solaires traversent régulièrement l'Atlantique. Résultat : une méfiance grandissante du grand public, qui oublie que l'Europe dispose du bouclier sanitaire le plus strict au monde. Explications pour un été sans désinformation.

Le paradoxe : la peur de la crème solaire masque le vrai danger

Aujourd'hui, 52 % des Français déclarent craindre l'impact sur leur santé de certains ingrédients contenus dans les protections solaires. Pire, 46 % pensent que la quantité de crème appliquée ne change rien à leur niveau de protection.

Cette méfiance, souvent alimentée par des études visant le marché américain, engendre souvent une sous-protection. Or, les dermatologues et professionnels de santé sont catégoriques : l'absence de protection reste le principal danger. Environ 80 % des cancers cutanés sont liés à une exposition excessive aux UV, particulièrement pendant l'enfance².

« On voit circuler beaucoup de désinformation venue des États-Unis sur les filtres UV, » alerte Jean-Marc Giroux, Président de COSMED, la première association professionnelle de la filière cosmétique française. *« Le vrai danger aujourd'hui, c'est de moins se protéger à cause de ces craintes infondées. La réglementation européenne est la plus stricte au monde : aucun produit n'est mis sur le marché sans validation toxicologique indépendante ».*

Les consommateurs européens bénéficient de l'un des cadres de sécurité les plus stricts au monde

En Europe, tous les produits cosmétiques, y compris les protections solaires, sont conditionnés à une évaluation scientifique rigoureuse et indépendante, garantissant son innocuité totale pour la santé humaine.

Les filtres UV, au cœur des débats, sont également strictement encadrés ils ne peuvent être utilisés qu'après une validation toxicologique approfondie par les experts scientifiques de la Commission européenne. Le contraste avec le marché américain est, à ce titre, particulièrement révélateur. Alors que les États-Unis ont récemment actualisé leur liste de filtres, une première en 25 ans, l'Europe réévalue constamment ses autorisations à la lumière des dernières connaissances scientifiques.

Et loin de s'en tenir au statu quo, la Commission européenne travaille actuellement à une révision de sa Recommandation sur les produits solaires afin d'intégrer les dernières évolutions techniques et scientifiques. Ces travaux permettront notamment de mieux distinguer les protections solaires primaires des produits de soin ou de maquillage intégrant un SPF.

L'innovation au service du bon usage et d'une meilleure protection des consommateurs

Conscients l'efficacité d'une protection solaire repose avant tout sur une application rigoureuse toutes les deux heures, les laboratoires cosmétiques innovent aujourd'hui bien au-delà de la simple protection UV. Leur défi : faire de la protection solaire un réflexe facile, agréable et compatible avec tous les modes de vie.

Textures ultra-fluides au fini invisible, brumes aériennes qui s'appliquent en quelques secondes, sticks nomades à emporter partout, formules sans effet gras ni traces blanches... Les nouvelles générations de soins solaires misent sur la sensorialité et le confort d'usage pour lever les principaux freins à l'application.

Ces nouvelles galéniques jouent un rôle clé en santé publique : plus un produit est agréable à utiliser, plus il est réappliqué correctement au quotidien. En conciliant haute protection, plaisir d'utilisation et praticité, l'industrie cosmétique française contribue ainsi à installer durablement les bons réflexes de protection solaire auprès des consommateurs.

A propos de COSMED :

COSMED est la première association professionnelle représentative des entreprises cosmétiques françaises fédérant 1000 entreprises adhérentes. Elle défend les intérêts des TPE-PME et ETI par des contributions règlementaires et scientifiques qui sont reconnus internationalement. Elle établit également un dialogue régulier entre le secteur cosmétique et les ministères, les parlementaires et les institutionnels en Région. En 2025, Cosmed est reconnue par le Ministère du Travail, organisation patronale représentative de la filière cosmétique dans la Convention Collective des Industries Chimiques (IDCC44).

COSMED est aujourd'hui le premier écosystème du secteur cosmétique et contribue au développement des entreprises par la mise à disposition de services mutualisés : veille règlementaire cosmétique 120 pays, délivrance de Certificats de Vente Libre, accompagnement des entreprises sur les salons à l'international, formation professionnelle, groupement d'achats, accompagnement à la transition environnementale, organisation de congrès. Avec ses 7 Cosmetopôles, Cosmed favorise le rapprochement entre les entreprises et leur écosystème régional (universités, pôles de compétitivité, agence de développement et élu régionaux).

Votre contact Presse : Jean-Marc Giroux - 06 17 08 54 75 – giroux.jm@gmail.com

² Institut national du cancer - mai 2025.